



Centre d'expertise
en analyse environnementale
du Québec

Rapport annuel de gestion 2007-2008

*Pour une expertise
d'excellence
en analyse environnementale*

Québec 



Rapport annuel de gestion 2007-2008

Pour plus de renseignements, communiquez avec
le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

2700, rue Einstein, bureau E.2.220
Québec (Québec) G1P 3W8

Téléphone : 418 643-1301
Télécopieur : 418 528-1091
Courriel : ceaeq@mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

ISBN 978-2-550-54026-7 (br.)
ISBN 978-2-550-54027-4 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2008

Au Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2008. Il s'agit du onzième rapport que le Centre d'expertise publie, conformément aux obligations découlant de la Loi sur l'administration publique et de sa Convention de performance et d'imputabilité.

Ce rapport décrit notamment le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec et rend compte des résultats atteints en fonction des objectifs de son Plan d'action 2007-2008. Le Centre d'expertise contribue activement à la mission du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par l'acquisition de connaissances du domaine environnemental ainsi que par ses travaux liés à la surveillance environnementale. Il contribue également à la surveillance réglementaire en reconnaissant la compétence d'organismes et d'individus grâce aux divers programmes d'accréditation dont il est responsable. De plus, il intervient en situation d'urgence environnementale à l'aide, entre autres, de son unité mobile d'intervention. Ainsi, le Centre d'expertise fait bénéficier la collectivité québécoise de ses connaissances et de ses compétences tout en maintenant la qualité de ses services aux unités ministérielles et en favorisant la synergie entre les organismes gouvernementaux et les partenaires québécois.

Enfin, le Centre d'expertise a contribué, par l'excellence de ses services, à l'image de marque du Québec en réalisant des projets d'envergure au-delà des frontières du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,



Line Beauchamp

Québec, octobre 2008

CEAEQ

Madame Line Beauchamp

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2008.

Ce rapport présente les résultats obtenus par le Centre d'expertise en regard de son Plan d'action 2007-2008 et de sa Convention de performance et d'imputabilité. Tout au long de l'année, le Centre d'expertise a maintenu des systèmes de contrôle interne et des mécanismes de suivi de gestion. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a procédé à la validation du contenu du rapport conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes.

Vous serez à même de constater, à la lecture du rapport, la contribution du Centre d'expertise au plan de l'analyse environnementale de même que sa performance au plan de son offre de services, la meilleure au cours des huit dernières années.

Son équipe chevronnée et engagée soutient ainsi à maints égards la mission et les mandats du Ministère. Le Centre d'expertise assure les services d'analyse environnementale en soutien à l'application de la réglementation et à l'acquisition des connaissances sur l'état de l'environnement. De même, de par ses activités et sa notoriété, il contribue au développement et à la reconnaissance de l'expertise québécoise en analyse environnementale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin

Québec, octobre 2008

CEAEQ

Madame Madeleine Paulin

Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Je suis fier de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. Ce rapport présente les résultats à l'égard des objectifs fixés à son Plan d'action annuel et des engagements pris en vertu de sa Convention de performance et d'imputabilité.

Au cours de la dernière année, plusieurs réalisations témoignent de la contribution importante de l'équipe du Centre d'expertise en matière d'analyse environnementale, la plus importante étant la contribution au dossier des algues bleu vert. Parmi les autres activités réalisées dignes de mention, notons les nombreux projets de recherche et développement, la mise en place d'un système informatisé de gestion des activités de laboratoire et d'un programme de recyclage de contenants de laboratoire au Complexe scientifique.

Ces quelques exemples ainsi que l'ensemble des autres résultats présentés démontrent la détermination de l'équipe du Centre d'expertise à fournir un service dynamique et avant-gardiste.

Je tiens à remercier notre clientèle, nos partenaires et la haute direction du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs de leur confiance et de leur appui tout au long de la dernière année. Tous peuvent être assurés de la volonté constante de l'équipe d'offrir un service de qualité et à la fine pointe des connaissances et des développements technologiques.

Veuillez agréer, Madame la Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Marc Bisson

Québec, octobre 2008

CEAEQ

Déclaration de la direction

Ce document constitue notre onzième Rapport annuel de gestion et le deuxième du Plan stratégique 2006-2011. Les renseignements qu'il contient relèvent de la responsabilité du directeur général, qui assure la gestion du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec selon les pouvoirs que la sous-ministre lui a délégués.

Conformément à notre mandat, nous nous sommes engagés, en tant qu'équipe de direction, à maintenir tout au cours de l'exercice financier des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion, de façon à permettre une gestion ordonnée de nos activités et une reddition de comptes en fonction des engagements inscrits dans la Convention de performance et d'imputabilité, dans l'Entente de gestion ainsi que dans le Plan d'action 2007-2008. Ces systèmes sont mis en place pour assurer le respect des lois, des règlements et des directives qui régissent les ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles actuellement en usage au gouvernement du Québec.

À notre connaissance, l'information contenue dans ce rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.



Marc Bisson

Directeur général du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec



Serge Noël

Directeur de l'analyse et de l'étude de la qualité du milieu par intérim



Julien Moreault

Directeur de l'accréditation et des relations externes et coordonnateur de la qualité



Claude Laliberté

Directeur du laboratoire des pollutions industrielles

Rapport de validation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation de programme

Madame Madeleine Paulin
Sous-ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de l'information incombe à la direction du Centre d'expertise.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen est fondé sur les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2007-2008 du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de la vérification interne
et de l'évaluation de programme,



Guylaine Berthiaume, C.A.

Québec, octobre 2008

Table des matières

1	Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.....	1
1.1	Vision, mission, engagement et valeurs	1
1.2	Structure organisationnelle	2
1.3	Responsabilités, produits, services et clientèle	2
1.3.1	Responsabilités	2
1.3.2	Produits et services	3
1.3.3	Politique de service	4
1.3.4	Clientèle	5
2	Plan d'action 2007-2008	6
3	Faits saillants	7
4	Résultats 2007-2008	8
4.1	Ressources	8
4.1.1	Ressources financières	8
4.1.2	Ressources humaines	9
4.1.3	Ressources informationnelles	9
4.1.4	Ressources matérielles	10
4.1.5	Facteurs de contingence	10
4.2	Rendement à l'égard du Plan d'action	10
4.2.1	Rendement à l'égard des objectifs annuels	10
4.2.2	Services rendus au Ministère	14
4.2.3	Rendement à l'égard des autres engagements	17
4.2.4	Volet scientifique et technique	18
4.3	Rendement à l'égard des indicateurs de résultats	21
4.3.1	Indicateurs d'ordre financier	21
4.3.2	Indicateurs d'ordre technique et scientifique	24
4.3.3	Indicateurs de qualité	27

Annexes

Annexe 1 – Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec	33
Annexe 2 – Information financières	35

Liste des figures

Figure 1 – Autofinancement	22
Figure 2 – Activités hors Québec	23
Figure 3 – Coût de revient des produits et services	24
Figure 4 – Activités de développement	25
Figure 5 – Formation et perfectionnement	26
Figure 6 – Investissement en formation et en perfectionnement	27
Figure 7 – Satisfaction de la clientèle (cote)	28
Figure 8 – Satisfaction de la clientèle (taux)	28

1 Présentation du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec

Le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est une agence gouvernementale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui fournit des services professionnels en matière d'analyse de laboratoire et d'expertise spécialisée dans le domaine de l'environnement¹. Il exerce ses activités conformément à la Convention de performance et d'imputabilité signée en janvier 2002.

Le Centre d'expertise possède des laboratoires situés à Laval ainsi que des bureaux administratifs et des laboratoires au Complexe scientifique à Québec.

Les activités et les ressources du Centre d'expertise sont régies par la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration publique et la Loi sur l'administration financière.

1.1 Vision, mission, engagement et valeurs

Vision

La vision du Centre d'expertise est d'être une référence en matière d'analyse environnementale, tant pour le Ministère que pour l'ensemble de ses clientèles externes et de ses partenaires.

Mission

La mission du Centre d'expertise est de garantir la disponibilité, la qualité et la continuité de l'expertise et de l'information analytique pour les besoins de protection de l'environnement et de conservation des ressources. Sa raison d'être est liée au domaine de l'analyse environnementale, principalement dans les secteurs de la biologie, de la chimie, de l'écotoxicologie, de la microbiologie et de la gestion de la qualité.

Engagement

L'équipe du Centre d'expertise s'engage à offrir à sa clientèle et à ses partenaires une prestation de services fiable, innovatrice et respectueuse des délais convenus.

Valeurs

L'équipe du Centre d'expertise adhère sans réserve aux valeurs du Ministère, soit l'équité, la rigueur, la transparence, le respect et la responsabilité.

¹ Pour plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs aux activités du Centre d'expertise, accédez au site Internet de l'organisation à l'adresse www.ceaeq.gouv.qc.ca.

En plus de ces valeurs, le Centre d'expertise favorise la créativité et la recherche de l'excellence en vue de fournir des services innovateurs à la clientèle et aux partenaires.

1.2 Structure organisationnelle

La structure organisationnelle est présentée en annexe. Elle comprend trois directions, dont les activités sont orientées vers la prestation de services à la clientèle. L'une d'entre elles s'est aussi vu confier les mandats relatifs aux activités à caractère organisationnel et aux relations externes, incluant, entre autres, la planification et le suivi général des activités ainsi que la coordination des relations d'affaires.

Le Centre d'expertise est appuyé par six comités constitués de partenaires venant de l'intérieur et de l'extérieur du Ministère : un comité en soutien au suivi de la prestation de services au Ministère et cinq comités en soutien à la gestion des programmes d'accréditation.

1.3 Responsabilités, produits, services et clientèle

1.3.1 Responsabilités

Les principales responsabilités du Centre d'expertise sont :

- de fournir des services d'analyse de laboratoire et des services d'études adaptés aux besoins du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- d'assurer l'évolution de son expertise et le développement méthodologique en fonction des exigences environnementales actuelles et futures, de façon à contribuer au leadership du Ministère en matière de protection de l'environnement et à sa capacité d'intervention en soutien à la réglementation et au suivi du milieu;
- d'exercer un rôle de conseil auprès des unités administratives du Ministère et d'organismes externes en matière d'analyse environnementale;
- de participer à la surveillance réglementaire et au suivi de la qualité de l'environnement en reconnaissant la compétence d'organismes ou d'individus de générer une information ou une expertise de qualité;
- de fournir, en l'absence de laboratoires québécois accrédités, l'expertise en analyse environnementale en soutien à l'application réglementaire à l'intérieur du territoire.

1.3.2 Produits et services

Au regard de ses mandats et de ses responsabilités, le Centre d'expertise livre des produits et des services dans trois champs distincts.

- Les *analyses de laboratoire* comprennent principalement les travaux de caractérisation et de quantification en biologie, en chimie, en microbiologie et en toxicologie environnementale; elles sont effectuées dans divers milieux (eau, air, sol, faune et flore) et dans divers rejets (gazeux, liquides et solides).

L'équipe du Centre d'expertise peut identifier et quantifier plus de 200 substances en chimie inorganique de même que près de 800 substances en chimie organique et effectuer près de 50 tests biologiques ou microbiologiques différents. Chaque année, l'équipe produit de 35 000 à 40 000 certificats d'analyse. Chaque certificat peut regrouper jusqu'à plusieurs dizaines de résultats.

- Les *services d'études* comprennent l'analyse de problématiques particulières à partir d'approches systémiques et multidisciplinaires. Parmi ces services, mentionnons l'expertise en écotoxicologie et en évaluation du risque de même que les études de terrain concernant l'analyse sur place de l'air, de l'eau et des sols, la caractérisation d'odeurs ainsi que les situations d'urgence environnementale.
- Les *services d'accréditation* comprennent les activités de reconnaissance et de vérification des systèmes qualité. Ces activités touchent le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole, le Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental, le Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds ainsi que la gestion de la liste d'experts en protection et réhabilitation des terrains contaminés en conformité avec la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. À ces services s'ajoutent la préparation et la certification de matériaux de référence utilisés pour la vérification de la qualité de l'information analytique ainsi que pour les essais d'aptitude servant à évaluer la compétence des laboratoires situés au Québec et hors Québec.

Pour soutenir la reconnaissance liée à l'ensemble des programmes d'accréditation, l'équipe réalise annuellement plus de 40 audits de laboratoire et environ 20 audits d'établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds. Elle met en œuvre également une vingtaine d'essais d'aptitude (envoi de matériaux de référence à l'ensemble des laboratoires accrédités et analyse des résultats obtenus en fonction des critères du programme concerné).

1.3.3 Politique de service

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le Centre d'expertise souscrit entièrement à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lequel s'est donné pour objectif d'offrir des services accessibles, courtois, diligents et équitables.

La politique qualité du Centre d'expertise

Les gestionnaires et le personnel du Centre d'expertise souscrivent à une nette volonté d'amélioration continue de la prestation de services à la clientèle. C'est ainsi que le Centre d'expertise s'est doté d'une politique qualité pour assurer la satisfaction de sa clientèle par la livraison en temps utile des divers produits et services, en conformité avec les exigences préétablies de qualité et de production. Les activités du Centre d'expertise respectent les normes internationales reconnues :

- ses laboratoires sont accrédités par le Conseil canadien des normes pour les analyses de laboratoire selon les prescriptions de la norme ISO/CEI 17025:2005;
- la gestion des programmes d'accréditation s'appuie sur les exigences du guide ISO/CEI 58:1992;
- le système de gestion des essais d'aptitude est accrédité par le Conseil canadien des normes selon les prescriptions du guide ISO/CEI 43:1996 et des directives d'ILAC-G13:2000 : *Guidelines for the Requirements for the Competence of Providers of Proficiency Testing Schemes*;
- la production de matériaux de référence respecte les lignes directrices du document ILAC-G12:2000 : *Guidelines for the Requirements for the Competence of Reference Materials Producers*.

La tarification des services

La prestation de services au Ministère est planifiée chaque année conjointement avec le Comité des priorités relatives à l'expertise analytique, qui détermine l'allocation des heures d'analyse de laboratoire et des heures d'expertise analytique en fonction des priorités et des ressources disponibles.

La clientèle externe doit payer pour obtenir des services du Centre d'expertise. La tarification des services liés aux divers programmes d'accréditation² est spécifiée dans les documents suivants :

- *Tarification relative au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale et agricole;*

² Pour obtenir plus de renseignements ou pour consulter les documents relatifs à la tarification, consultez le site Internet du Centre d'expertise (www.ceaeq.gouv.qc.ca) ou celui du Ministère (www.mddep.gouv.qc.ca).

- *Tarification relative au Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental;*
- *Tarification relative au Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds;*
- *Mécanisme de gestion de la liste d'experts – Protection et réhabilitation des terrains.*

En ce qui concerne les matériaux de référence, le *Catalogue des matériaux de référence* précise le coût de cette catégorie de produits.

Enfin, les autres coûts de services sont déterminés par projet.

1.3.4 Clientèle

Les services offerts par le Centre d'expertise s'adressent principalement :

- aux unités administratives du Ministère qui requièrent des services d'analyse de laboratoire, et des services d'études ainsi que de développement méthodologique;
- aux laboratoires institutionnels, industriels, municipaux et privés d'analyse environnementale accrédités en vertu du programme d'accréditation du Ministère;
- aux laboratoires qui effectuent des analyses pour les besoins de fertilisation et de chaulage des sols agricoles et pour la caractérisation des engrais de ferme;
- aux entreprises qui pratiquent des activités d'échantillonnage;
- aux établissements d'analyse qui effectuent des réinspections des émissions des véhicules lourds;
- aux individus qui travaillent dans le secteur de la protection et de la réhabilitation des terrains;
- aux autres ministères, aux institutions, aux municipalités et aux industries qui ont recours à des services spécialisés non offerts par l'entreprise privée;
- aux laboratoires d'analyse environnementale canadiens et étrangers, auxquels il fournit les matériaux de référence et des essais d'aptitude pour l'évaluation de leur performance analytique.

Le Centre d'expertise offre également des services hors Québec. Sa clientèle compte, entre autres, les laboratoires hors Canada que le Centre d'expertise accrédite ou auxquels il fournit de l'expertise pour le développement de leurs compétences.

2 Plan d'action 2007-2008

La présente reddition de comptes du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec est faite en fonction des objectifs annuels prévus au Plan d'action 2007-2008 et des objectifs de résultats mesurés par les indicateurs de performance de la Convention de performance et d'imputabilité. S'ajoutent également des éléments de mesure prévus à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens du Ministère, au projet de plan ministériel de développement durable et à l'offre de service ministérielle.

Objectifs annuels du Plan d'action découlant des enjeux et orientations stratégiques

ENJEU

Orientation

Objectif annuel

LA CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE

Organiser la force de production du Centre d'expertise en vue de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

Établir un diagnostic organisationnel

LA RELATION AVEC LA CLIENTÈLE MINISTÉRIELLE

Renforcer le processus d'interaction avec la clientèle ministérielle

Maximiser la synergie existante avec les unités ministérielles

LE DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

S'assurer d'un carnet de commandes suffisant et durable

Intensifier les activités liées au développement des affaires

LE PARTENARIAT

Favoriser le partenariat en vue d'augmenter la capacité de l'organisation et le développement de son expertise

Accentuer la recherche de partenariat

3 *Faits saillants*

Au cours de l'exercice 2007-2008, plusieurs réalisations ont eu des retombées significatives et ont été rendues possibles grâce à l'engagement et la contribution dynamique du personnel. En voici quelques-unes.

Services rendus au Ministère

Le plan d'action 2007-2008 du Centre d'expertise prévoyait 107 525 heures de prestation de services aux unités du Ministère y incluant le dossier des cyanobactéries. Au terme de l'exercice 2007-2008, les unités se sont prévaluées d'un équivalent de 111 511 heures de services, soit une hausse de 15 %. Cette prestation est la meilleure des huit dernières années.

Dossier des cyanobactéries et des microcystines

Le Centre d'expertise a consacré des efforts importants à ce dossier en 2007-2008, notamment en y allouant près de 19 % de sa capacité d'analyse de laboratoire. Ainsi, 12 380 heures y ont été consacrées et 4 ressources additionnelles ont été engagées afin d'accroître sa capacité organisationnelle et de traiter les demandes d'analyses en moins de 48 heures.

Récupération et recyclage au Complexe scientifique

En lien avec le développement durable, un programme de recyclage de contenants de laboratoire a été élaboré et mis en application au Complexe scientifique à l'initiative du Centre d'expertise. Actuellement, plus de 1 tonne de matières recyclables (verre, plastique et métaux) utilisées dans les laboratoires du Centre d'expertise et près de 5 tonnes de matières pour l'ensemble des ministères et organismes présents au Complexe scientifique sont recyclées. Ce programme vise à recycler près de 19 tonnes de matières annuellement.

Services d'études

Le Centre d'expertise s'est associé au Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie (CIRÉ), lequel regroupe près de 140 chercheurs et gestionnaires de plusieurs universités et collèges du Québec et des Maritimes, de ministères provinciaux et fédéraux ainsi que de plusieurs municipalités et institutions. Le Centre d'expertise est représenté au sein du comité de direction et du comité de liaison du CIRÉ, et est aussi responsable du pôle régional de Québec ainsi que de l'unité méthodologique sur les analyses chimiques.

Excédent budgétaire

Le Centre d'expertise a dégagé un excédent de 315 300 \$ au terme de l'exercice 2007-2008. Ce résultat découle du bon rendement du Centre d'analyse en matière de fourniture de biens et de prestation de services.

4 Résultats 2007-2008

4.1 Ressources

4.1.1 Ressources financières³

Le Centre d'expertise est particulièrement sensible à l'utilisation de ses ressources financières. Il s'est donc doté d'indicateurs d'ordre financier. Ceux-ci sont présentés à la section 4.3.1 du présent rapport. De plus, l'information détaillée concernant le rendement financier du Centre d'expertise est présentée dans l'annexe 2. La présente section fait état des principaux résultats pour l'exercice.

Excédent

L'excédent des produits sur les charges s'est établi à 315 300 \$. Ce résultat découle du bon rendement du Centre d'expertise en matière de fourniture de biens et de prestation de services.

Produits

Globalement, les produits sont en hausse de 11 % par rapport à 2006-2007 (11 419 700 \$ en 2007-2008, et 10 299 300 \$ en 2006-2007).

La hausse de 909 100 \$ dans les revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services constitue plus de 80 % de la hausse des produits du Centre d'expertise. Ces revenus ont augmenté de 46 % par rapport à l'exercice 2006-2007 (2 876 000 \$, par rapport à 1 966 900 \$). Cela s'explique principalement par :

- les analyses de laboratoire et les services d'études, qui contribuent pour 1 518 100 \$, en hausse de 308 400 \$ (25 %) par rapport à 2006-2007;
- les revenus hors Québec, qui contribuent pour 285 800 \$, en hausse de 104 000 \$ (57 %) par rapport à 2006-2007;
- les projets spéciaux par transfert de crédits, qui contribuent pour 587 200 \$, en hausse de 461 800 \$ (368 %) par rapport à 2006-2007.

Les crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère et utilisés par le Centre d'expertise s'élèvent à 3 978 400 \$ pour l'exercice 2007-2008 comparativement à 4 149 400 \$ en 2006-2007.

Les autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits (incluant les avantages sociaux, la location de locaux, les services reçus du Ministère et l'amortissement) totalisent 4 108 500 \$, en hausse de 6 % par rapport à 2006-2007 (3 850 600 \$).

³ Information financière apparaissant aux registres comptables au 21 mai 2008. Ces données peuvent différer de celles qui paraîtront aux Comptes publics en raison des ajustements possibles par le contrôleur des finances.

Finalement en vertu du programme de perception et de redistribution de la redevance à l'élimination des matières résiduelles, le Fonds vert a remboursé 456 800 \$ au Centre d'expertise pour des dépenses associées à la gestion des matières résiduelles.

Charges

Les charges ont été de 11 104 400 \$, soit une légère hausse par rapport à 2006-2007, en raison, entre autres, du loyer (hausse de 150 300 \$) et de l'amortissement des immobilisations (hausse de 219 600 \$).

Investissements

Par ailleurs, le Centre d'expertise s'est vu allouer des crédits d'investissement de 1 080 900 \$. Les investissements totaux réalisés à même les budgets accordés au Centre d'expertise ont été de 1 012 900 \$, comparativement à 1 073 600 \$ lors de l'exercice précédent. De ces investissements, 873 200 \$ ont servi pour le renouvellement amorcé en 2002-2003 de l'équipement de son parc d'instruments (équipement de laboratoire), 95 900 \$ pour de l'équipement informatique, 23 500 \$ pour les systèmes informatiques et 20 300 \$ pour l'aménagement des locaux.

4.1.2 Ressources humaines

Au 1^{er} avril 2007, l'effectif régulier autorisé du Centre d'expertise était de 101 équivalents temps complet (ETC). Quant à la cible d'effectifs utilisés pour l'exercice, elle était de 105,0 ETC. Ainsi, en 2007-2008, 80,6 ETC réguliers et 20,0 ETC occasionnels ont travaillé pour l'organisation pour un total de 100,6 ETC, comparativement à 96,6 ETC lors de l'exercice précédent. L'ajout d'effectifs pour les analyses de cyanobactéries explique cette augmentation. De l'information complémentaire est disponible à l'annexe 2.

4.1.3 Ressources informationnelles

Pour répondre aux besoins en analyse de sa clientèle, le Centre d'expertise doit compter sur de l'équipement informatique de pointe tant pour ses instruments de laboratoire que pour ses outils bureautiques. Le parc informatique du Centre d'expertise se compose de plus de 190 ordinateurs actifs, dont plusieurs postes sont branchés sur de l'équipement scientifique de laboratoire et utilisés pour le contrôle, la saisie et le traitement des données.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 95 900 \$ ont été investis dans le maintien et le remplacement de l'équipement informatique, comparativement à 33 700 \$ en 2006-2007. En vue de bonifier les fonctionnalités du système de gestion des activités de laboratoire, le Centre d'expertise a investi 23 500 \$ comparativement à 142 700 \$ au cours de l'exercice précédent.

4.1.4 Ressources matérielles

Le Centre d'expertise bénéficie d'un parc d'instruments important. Depuis une vingtaine d'années, il s'est porté acquéreur d'équipement dont la valeur à neuf atteint plus d'une dizaine de millions de dollars. Au cours de l'exercice 2007-2008, le Centre d'expertise a investi 873 200 \$ pour continuer la consolidation de cet acquis et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses laboratoires, comparativement à 911 700 \$ en 2006-2007.

4.1.5 Facteurs de contingence

Cinq facteurs de contingence ont été inscrits au Plan d'action 2007-2008 à titre d'éléments pouvant affecter l'atteinte des cibles et des objectifs annuels fixés. Aucun de ces facteurs n'a exercé d'influence marquée.

4.2 Rendement à l'égard du Plan d'action

4.2.1 Rendement à l'égard des objectifs annuels

Pour l'exercice 2007-2008, le Plan d'action du Centre d'expertise comportait quatre objectifs rattachés à quatre orientations. Les résultats obtenus sont présentés ci-dessous.

Enjeu : La capacité organisationnelle

Orientation : Organiser la force de production afin de maximiser les bénéfices pour la clientèle et les partenaires

Objectif annuel : Établir un diagnostic organisationnel

Indicateur	Résultat
- Rapport déposé - Nombre de recommandations mises en œuvre	Rapport en cours de rédaction

Au cours de l'année 2007-2008, le Centre d'expertise a effectué un sondage auprès de l'ensemble de ses employés en vue d'établir un diagnostic organisationnel et de déterminer les améliorations à mettre en place. Un rapport est en cours de rédaction et un plan d'action donnant suite aux recommandations sera élaboré au cours du prochain exercice financier.

Enjeu : La relation avec la clientèle ministérielle

Orientation : Renforcer le processus d'interaction avec la clientèle ministérielle

Objectif annuel : Maximiser la synergie existante avec les unités ministérielles

Indicateur	Résultat
• Nombre d'ententes conclues • Nombre d'activités accomplies	• 4 ententes conclues • 1 activité accomplie

En vue d'assurer l'adéquation entre la livraison des produits et les services attendus et d'améliorer le soutien technique à l'égard des problématiques émergentes, plusieurs actions ont été menées :

- deux ententes ont été conclues avec une unité ministérielle concernant les modalités de la prestation de services pour les projets de cette unité;
- une entente a été conclue avec une unité ministérielle concernant l'échange de services liés à l'étalonnage et le prêt d'équipement;
- une entente sur le partage des responsabilités entre différentes unités du Ministère a été conclue à l'intérieur du programme de surveillance de la qualité de l'air et d'échantillonnage du fourrage dans la région de Bécancour;
- un comité (Exp-Air) pour l'encadrement des interventions des équipes chargées des dossiers associés à la problématique de l'air s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2007-2008.

Enjeu : Le développement des affaires

Orientation : S'assurer d'un carnet de commande suffisant et durable

Objectif annuel : Intensifier les activités liées au développement des affaires

Indicateur	Résultat
• Stratégie établie • Nombre d'activités de promotion • Nombre d'activités de développement des affaires	• Travaux visant à établir une stratégie en cours de réalisation • Participation à 11 activités de promotion • Réalisation de 3 activités de développement des affaires

Un processus de réflexion visant la mise en place d'une stratégie de développement des affaires a été amorcé. Plusieurs activités à caractère mercatique ont été réalisées au cours de l'exercice 2007-2008, dont :

- organisation d'un séminaire sur la préparation automatisée des échantillons regroupant plusieurs représentants de laboratoires privés et institutionnels;
- rencontre avec les autorités du laboratoire de la Ville de Montréal;
- mission commerciale en Argentine;
- présentation au Salon national de l'environnement;
- participation à trois forums *Science environnement*;
- présence aux assises annuelles de l'Union des municipalités (kiosque) et de la Fédération québécoise des municipalités;
- présence à l'Atelier québécois sur l'innovation technologique dans la réhabilitation environnementale de sites fédéraux;
- présence au congrès de la Société internationale de limnologie;
- présentation au Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites;
- présentation au Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise (ENAP);
- rencontre d'une délégation de la Chine;
- rencontre d'une délégation du Sénégal.

Enjeu : Le partenariat

Orientation : Favoriser le partenariat en vue d'augmenter la capacité de l'organisation et le développement de son expertise

Objectif annuel : Accentuer la recherche de partenariat

Indicateur	Résultat
• Document d'orientation • Nombre d'actions • Nombre d'ententes de partenariat	• Aucun document d'orientation, ententes de partenariat privilégiées • 1 action prise • 9 ententes conclues

Les travaux de rédaction d'un document d'orientation n'ont pas été amorcés en 2007-2008, le Centre d'expertise ayant choisi de consacrer ses efforts à la conclusion d'ententes de partenariat, notamment :

- deux ententes ont été conclues avec l'Université de Montréal et le Parc aquarium du Québec relativement au risque écotoxicologique inhérent aux sédiments du fleuve Saint-Laurent;
- une entente a été conclue avec Environnement Canada en vue de soutenir le comité de concertation de la recherche sur le dragage;
- une entente a été conclue avec le Laboratoire des essais environnementaux du Québec d'Environnement Canada relativement au suivi de la qualité des sédiments du fleuve Saint-Laurent;
- une entente a été conclue avec le ministère de l'Environnement de l'Ontario concernant les cyanobactéries et les essais d'aptitude;
- une entente a été conclue pour la constitution d'une unité méthodologique en analyse chimique en collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique – Centre Eau, Terre et Environnement (INRS-ETE) et le Centre interinstitutionnel de recherche en écotoxicologie (CIRÉ);
- une entente a été conclue avec la Société publique belge d'aide à la qualité de l'environnement quant à la participation du Centre d'expertise au comité de lecture et à l'appui scientifique relativement au développement et à la validation d'un référentiel pour l'évaluation des risques lors de la caractérisation et de l'assainissement des sites et des sols pollués en Belgique;
- une entente a été conclue avec l'Université Laval pour l'évaluation de l'écocompatibilité d'une solution de restauration du lac Saint-Augustin;
- une entente a été conclue avec l'Université Laval sur la mise en place d'un marais épurateur pour les eaux de drainage de l'autoroute qui se jettent dans le lac Saint-Augustin;

- des rencontres ont eu lieu avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail en vue de mettre sur pied un programme d'accréditation pour le secteur de la microbiologie de l'air intérieur.

4.2.2 Services rendus au Ministère

Le tableau qui suit présente les différents travaux effectués par le Centre d'expertise au cours de l'exercice 2007-2008.

	2007-2008 Quotas	2007-2008 Heures réelles	2006-2007 Heures réelles	Écart réel
Analyses de laboratoire	58 025	53 849	52 896	953
Services d'études	10 200	10 821	9 554	1 267
Autres expertises	1 500	1 775	1 381	394
Total partiel	69 725	66 445	63 831	2 614
Accréditation	26 000	32 686	27 292	5 394
Total partiel	95 725	99 131	91 123	8 008
Analyses de laboratoire – Cyanobactéries	11 800	12 380	5 693	6 687
TOTAL	107 525	111 511	96 816	14 695
Projets spéciaux		2 949	4 865	(1 916)
Prestation de services à l'externe				
Clientèle externe		24 409	24 719	(310)
Partenariat		2 342	8 706	(6 364)
TOTAL		26 751	33 425	(6 674)

Analyse de laboratoire, services d'études et accréditation

Le plan d'action du Centre d'expertise garantissait 95 725 heures de prestation de services aux unités du Ministère plus 11 800 heures pour le dossier des cyanobactéries, pour un total de 107 525 heures.

Elles ont utilisé 99 131 heures de prestation de services en plus de 12 380 heures pour le dossier des cyanobactéries, soit 103,7 % des quotas qui leur avaient été attribués. Elles se sont prévaluées d'un équivalent de 111 511 heures de services, dont 78 825 heures en analyse de laboratoire, en services d'études et en autres expertises, et 32 686 heures ont été consacrées à la gestion des programmes d'accréditation.

Les unités du Ministère ont donc bénéficié de 3 986 heures de prestation de services de plus que ne le prévoyait le plan d'action du Centre d'expertise, dont 580 heures pour les analyses de laboratoire liées aux cyanobactéries.

Par rapport à l'exercice 2006-2007, les unités du Ministère ont utilisé 9 301 heures de plus en analyse de laboratoire, en services d'études et en expertises autres, dont 6 687 heures pour le dossier des cyanobactéries et 5 394 heures supplémentaires pour la gestion de programmes d'accréditation. Au total, les unités du Ministère ont utilisé 14 695 heures de prestation de services de plus qu'au cours de l'exercice 2006-2007.

Gestion des programmes d'accréditation

Le Centre d'expertise reconnaît la compétence d'entreprises et d'individus à réaliser des travaux en lien avec l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements qui s'y rattachent. Ces entreprises et ces individus peuvent également être sollicités pour des travaux qui ne sont pas directement liés à la Loi mais pour lesquels une expertise reconnue est nécessaire.

Rappelons que le processus de reconnaissance des compétences de ces entreprises et individus est basé sur des normes internationales utilisées dans plus de 100 pays. Le Centre d'expertise maintient une surveillance active des travaux réalisés en réalisant des suivis périodiques. Parmi les activités de surveillance en place se trouvent principalement les audits sur site et les essais d'aptitude.

- Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale (PALAE)

En conformité avec les exigences du PALAE, 32 audits ont été réalisés au cours de l'exercice 2007-2008 (dont 3 pour des laboratoires hors Québec), soit 7 de moins que les 39 audits prévus initialement.

Cet écart s'explique par la réalisation de plusieurs audits non prévus à la programmation initiale. En effet, cinq audits ont été menés durant l'année pour compléter l'analyse de nouvelles demandes d'accréditation et sept audits ont été réalisés pour permettre l'élargissement des accréditations existantes. Un audit d'enquête a aussi été réalisé à la suite de plaintes de la clientèle. Enfin, trois audits permettant le suivi des accréditations pour le PALAE complètent le tableau des activités. Ainsi, un total 48 audits ont été réalisés au cours de l'exercice 2007-2008.

Pour l'exercice 2007-2008, l'ensemble des laboratoires inscrits au PALAE ont participé aux essais d'aptitude requis pour confirmer leur maîtrise des méthodes et des processus analytiques. Au cours de l'exercice, 16 des 18 projets d'essais d'aptitude ont été effectués. De plus, six projets d'essais d'aptitude ont spécifiquement été réalisés pour la clientèle internationale.

Enfin, deux laboratoires se sont retirés volontairement du programme alors que deux autres se sont vus retirer leur accréditation par le comité d'accréditation.

- Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse agricole (PALAA)

En conformité avec le PALAA qui spécifie que la fréquence normale des audits pour chacun des laboratoires est d'une fois tous les deux ans, un audit était prévu et a été réalisé au cours de 2007-2008. Les cinq projets d'essais d'aptitude des laboratoires prévus ont été réalisés.

- Programme d'accréditation d'échantillonnage environnemental (PAEE)

En ce qui concerne le PAEE, sept firmes étaient accréditées au 1^{er} avril 2007. Parmi les sept audits prévus, cinq ont été réalisés par des firmes d'échantillonnage du secteur agricole. Pendant cette période, une firme s'est vue retirer son accréditation. À la suite de ces audits, toutes les firmes auditées ont maintenu leur accréditation.

- Programme d'accréditation des établissements d'analyse des émissions des véhicules lourds (PAEAEVL)

Dans le cadre de ce programme, sept nouvelles demandes d'accréditation ont été reçues et cinq de celle-ci étaient en traitement au 31 mars. Cinq audits ont été planifiés en 2007-2008. Un établissement ayant abandonné sa demande d'accréditation avant que l'audit ne soit réalisé, quatre audits ont donc été effectués. Au cours de l'année, dix nouveaux certificats d'accréditation ont été délivrés, ce qui porte le nombre d'établissements accrédités à 27 au 31 mars 2008.

- Liste des experts

Le 1^{er} avril 2007, il y avait 95 personnes inscrites sur la liste officielle des experts habilités à attester les documents requis conformément à la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Au cours de l'exercice 2007-2008, un expert s'est retiré volontairement de la liste, puis cinq candidats ont réussi l'examen et ont été ajoutés à la liste des experts. Ainsi, au 31 mars 2008, 99 personnes étaient officiellement inscrites.

Projets spéciaux

Au cours de l'exercice 2007-2008, 2 949 heures ont été consacrées à des projets spéciaux qui ont fait l'objet d'un financement particulier, en marge de la planification annuelle. Cela représente une baisse de près de 39 % comparativement à 2006-2007 (4 865 heures). Les projets spéciaux ont été principalement associés à des travaux d'analyse de laboratoire effectués en soutien à des projets de développement écotoxicologique.

Prestation de services à l'externe

Au cours de 2007-2008, l'équipe du Centre d'expertise a consacré un total de 26 751 heures de prestation de services à des projets réalisés en partenariat et pour répondre à des demandes acheminées par la clientèle externe, dont près de 90 % en analyses de laboratoire en relation avec le volet réglementaire et avec l'acquisition de connaissances. Il s'agit d'une baisse de 20 % par rapport à 2006-2007, dont la prestation totale s'élevait à 33 425 heures. Pour la prestation de services en partenariat, il y a une diminution de 6 364 heures car plusieurs projets amorcés au cours des années antérieures se sont terminés au début de l'année.

4.2.3 Rendement à l'égard des autres engagements

4.2.3.1 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le Centre d'expertise a maintenu ses efforts pour répondre aux engagements et aux objectifs qui le concernent à l'intérieur de la Déclaration ministérielle de services aux citoyennes et aux citoyens. Il est en effet interpellé par cinq éléments.

Pour l'exercice 2007-2008, mentionnons qu'une activité d'évaluation a été menée par le Ministère pour mesurer le respect des deux premiers engagements ci-après.

- *Offrir de parler à une personne si l'intervenant le désire lors d'un appel effectué pendant les heures d'ouverture des bureaux.*
- *Rappeler l'intervenant dans un délai de un jour ouvrable lorsque ce dernier laisse un message dans une boîte vocale.*

Le Centre d'expertise analysera les résultats qui lui sont attribuables en considérant la taille réduite de l'échantillon lié à son organisation en vue de trouver des pistes d'amélioration.

- *Faire parvenir à l'intervenant un accusé de réception ou une réponse dans les cinq jours ouvrables suivant la réception d'une correspondance postale qui demande un traitement.*

La correspondance acheminée au Centre d'expertise a reçu l'attention prévue par l'engagement associé au suivi du courrier; dans ce contexte, 88 % de la correspondance demandant un traitement a fait l'objet d'un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables⁴.

- *Assurer l'intervenant de la compétence des laboratoires accrédités par le Ministère à fournir une information de qualité dans leurs domaines d'accréditation.*

Cet engagement concerne plus spécifiquement les champs d'activités du Centre d'expertise. Il est assuré par deux actions : la réalisation d'audits des laboratoires d'analyse environnementale et l'envoi aux laboratoires d'échantillons lors d'essais d'aptitude⁵.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 51,5 % des laboratoires inscrits au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale ont fait l'objet d'un audit biennal. Le résultat de cette action calculé aux deux ans sera connu en 2008-2009. Par ailleurs, le Centre d'expertise a réalisé 89 % des essais d'aptitudes prévues à la programmation annuelle, deux essais d'aptitude en microbiologie ayant dû être reportés de quelques semaines pour des raisons de logistique.

⁴ Pour cet indicateur n'est concernée que la correspondance reçue en provenance de la clientèle associée aux programmes d'accréditation et à la fourniture de matériaux de référence.

⁵ Pour connaître les domaines d'accréditation des laboratoires inscrits au Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale ainsi que la planification annuelle des essais d'aptitude, il s'agit de consulter le site Internet du Centre d'expertise, à l'adresse www.ceaeq.gouv.qc.ca, dans la section Accréditation et systèmes qualité/Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale.

- *Rendre l'information accessible à l'intervenant.*

Le Centre d'expertise a mis 16 nouveaux documents sur son site Internet et a effectué la mise à jour de 76 documents de gestion (programmes d'accréditation, documents portant sur le Centre d'expertise, etc.), ou documents techniques ou scientifiques (méthodes, textes de référence, documents d'orientation, etc.).

4.2.3.2 Gestion des plaintes

Aucune plainte n'a été déposée pendant l'exercice 2007-2008. La procédure de gestion des plaintes en vigueur au Centre d'expertise est conforme à celle en application au Ministère.

4.2.3.3 Actions de développement durable

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Centre d'expertise a poursuivi ses efforts en lien avec les actions du Ministère. Ainsi, à l'initiative du Centre d'expertise, un programme de recyclage de contenants de laboratoire au Complexe scientifique a été mis sur pied. Actuellement, 4,6 tonnes de matières recyclables (verre, plastique et métaux) sont recyclées au Complexe scientifique, dont plus de 1 tonne en provenance du Centre d'expertise. L'objectif du programme est de récupérer près de 19 tonnes de matières recyclables annuellement.

Pour aider les laboratoires privés à accroître leur efficacité au chapitre de la gestion environnementale, la méthode d'analyse pour la détermination des hydrocarbures pétroliers fait l'objet de travaux d'amélioration.

Un nouveau numéro du bulletin *Parlons accréditation* a été publié. Ce bulletin vise à diffuser de l'information sur les différentes activités d'accréditation ainsi que sur toute activité d'intérêt, notamment le développement durable.

4.2.4 Volet scientifique et technique

À l'intérieur de son Plan d'action 2007-2008 et au-delà des objectifs annuels, le Centre d'expertise visait à réaliser certains travaux de nature scientifique et technique sous quatre thèmes. La présente section fait état des principales réalisations de la période.

4.2.4.1 Contrôle réglementaire et urgences environnementales

Des travaux ont été faits pour mettre en place une méthode de quantification des légionelles, ces bactéries présentes dans les eaux associées aux activités humaines (eaux de distribution, eaux usées, eaux industrielles, eaux de spas, etc.). Elle permettra d'améliorer l'efficacité des analyses et les délais du secteur de la microbiologie.

Des efforts ont également été faits, en collaboration avec l'Université de Montréal, pour rendre disponible une méthode d'analyse des composés aromatiques toxiques et ainsi améliorer la capacité analytique du laboratoire mobile (TAGA).

En soutien à la gestion des sols contaminés et des résidus inorganiques industriels non dangereux, le Centre d'expertise a entrepris des procédures d'évaluation écotoxicologique en considérant la biodisponibilité et la toxicité des éléments traces métalliques. Les résultats de ces travaux ont été présentés au 11^e colloque annuel du Chapitre Saint-Laurent, lequel s'est déroulé en mai 2007.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Centre d'expertise a continué ses travaux en lien avec le suivi réglementaire de sites d'enfouissement et de rejets industriels et municipaux.

4.2.4.2 Suivi environnemental

Le dossier des algues bleu-vert a demandé au Centre d'expertise des efforts importants. En vue de fournir l'expertise et la prestation de services requise, des ressources additionnelles ont été affectées aux travaux et de l'équipement supplémentaire a été acquis. De plus, la consolidation de l'expertise analytique relative à l'identification et au dénombrement des cyanobactéries s'est poursuivie par de la formation technique.

L'étude comparative sur les trousse d'analyse toxicologique (*toxkits*) vendues sur le marché pour la caractérisation toxicologique des eaux usées et des eaux de surface en situation de prolifération de cyanobactéries s'est poursuivie.

Pour diminuer le temps d'analyse du mercure dans les sédiments et les tissus animaux, la méthode de détermination par décomposition thermique a été modifiée.

Une méthode d'analyse a également été mise au point pour déceler la présence de métaux dans les tissus biologiques, notamment dans la chair des poissons.

L'élaboration de méthodes d'analyse pour certaines toxines paralysantes présentes dans les plans d'eau du Québec servant à la production d'eau potable et aux activités récréatives s'est poursuivie.

Les travaux de développement d'une méthode pour l'analyse des endotoxines protéiques produites à la suite de l'introduction du gène de *Bacillus thuringiensis* responsable de la synthèse de ces toxines (dans le maïs transgénique modifié) sont en cours.

Le Centre d'expertise a poursuivi ses travaux dans le projet de prévention de l'eutrophisation et de la contamination des lacs dans une approche par bassin versant, projet soutenu par le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et effectué en partenariat avec l'Université Laval et des organismes externes.

Les travaux visant à déterminer les meilleures technologies de décontamination de l'eau souterraine du Parc d'entreprises Saint-Charles à Montréal se sont poursuivis sous la responsabilité du Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation de sites. La participation du Centre d'expertise concerne principalement trois volets du projet : expertise et conseil, soutien technique et surveillance de la démarche.

Le Centre d'expertise a également signé deux lettres d'ententes avec l'Université Laval. La première concerne l'évaluation de l'écocompatibilité d'une solution de restauration du lac Saint-Augustin, et la deuxième la mise en place d'un marais épurateur pour les eaux de drainage de l'autoroute qui se jettent dans le lac Saint-Augustin.

Le Centre d'expertise a acquis de l'équipement à l'occasion d'un projet pilote mené en collaboration avec la Direction du suivi de l'état de l'environnement du Ministère en vue d'établir une approche d'évaluation des odeurs et d'estimation de leurs incidences. Il a été mis à l'essai dans des sites d'enfouissement sanitaires pouvant constituer des sources d'odeur.

4.2.4.3 Assurance de la qualité

Dans un objectif d'amélioration des essais d'aptitude des laboratoires en microbiologie, un essai préliminaire a été effectué pour créer de nouvelles souches environnementales de bactéries.

Au cours de l'exercice 2007-2008, des essais ont été effectués en vue de créer des échantillons de référence utilisant la bactérie *Pseudomonas aeruginosa*. Ces échantillons permettront de soutenir le processus d'essais d'aptitude associé au Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels. Des échantillons seront soumis pour des études interlaboratoires en mai et juin 2008.

L'adaptation d'une chambre de génération automatisée de mélanges gazeux s'est poursuivie par l'installation d'équipement supplémentaire en collaboration avec un partenaire privé.

En septembre 2007, le CEAEQ a commencé l'implantation d'un laboratoire de matériaux de référence et d'un programme d'essais d'aptitude au laboratoire central de l'Office national de l'eau potable (ONEP) du Royaume du Maroc. Ce transfert technologique contribuera à sa reconnaissance à titre de laboratoire de référence pour les laboratoires régionaux de l'ONEP. Une première mission de travail a été effectuée pour réaliser un diagnostic de base des capacités des laboratoires. Un plan d'action a été déposé à l'organisation en vue de procéder à l'installation du laboratoire et de planifier les achats de fournitures et de mise à niveau de la documentation.

En vue de moderniser ses activités de surveillance, des travaux de révision du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale ont débuté au cours de l'exercice 2007-2008.

Le Centre d'expertise a collaboré avec la Direction du suivi de l'état de l'environnement du Ministère dans l'intention de rédiger un guide sur l'analyse de l'air ambiant. Au cours de l'exercice 2007-2008, un groupe de travail a été formé et a commencé ses travaux.

4.2.4.4 Développement du secteur de l'analyse environnementale

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Centre d'expertise a poursuivi ses efforts en vue d'adapter ses méthodes d'analyse existantes et d'en concevoir de nouvelles qui répondent à la réglementation et aux pratiques environnementales en profitant des nouvelles technologies instrumentales. Ainsi, plus de 15 000 heures ont été consacrées aux activités de développement, soit près de 12 % des heures de travail, ce qui a permis de mettre à jour 28 méthodes d'analyse et d'en concevoir 7 nouvelles.

Les méthodes élaborées par le Centre d'expertise sont normalisées et mises gratuitement à la disposition des divers intervenants scientifiques à titre d'outil de référence dans le site Internet du Centre d'expertise.

4.3 Rendement à l'égard des indicateurs de résultats

Les résultats obtenus pour les huit indicateurs prévus à la Convention de performance et d'imputabilité sont présentés dans cette section. Trois indicateurs sont d'ordre financier (taux d'autofinancement, pourcentage des revenus provenant des activités hors Québec, coût de revient horaire), trois sont d'ordre technique et scientifique (efforts consacrés au développement, au rayonnement scientifique, à la formation et au perfectionnement) et, enfin, deux concernent la qualité (taux de satisfaction de la clientèle et maintien du système qualité).

Globalement, le Centre d'expertise a atteint sept des huit cibles établies aux indicateurs; seule la cible portant sur les activités hors Québec n'a pu être atteinte.

4.3.1 Indicateurs d'ordre financier

4.3.1.1 Autofinancement

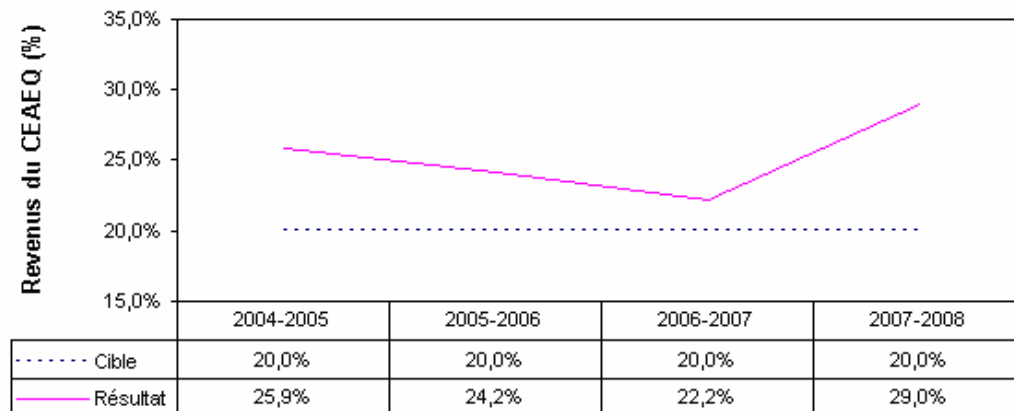
Cible	Résultat
20,0 % des revenus par rapport aux dépenses	29,0 %

Avec un taux d'autofinancement de 29,0 %, le Centre d'expertise a réussi à dépasser la cible qu'il s'était fixée. Au cours de l'année 2007-2008, les revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services ont augmenté de 46 %, soit de 909 100 \$ par rapport à l'année 2006-2007.

À l'exception du secteur de la vente de matériaux de référence qui a subi une légère baisse (28 200 \$), l'ensemble des secteurs ont connu un meilleur rendement qu'en 2006-2007. Les projets spéciaux par transfert de crédits ont obtenu la plus forte hausse, avec 461 800 \$ d'augmentation par rapport à 2006-2007. Les analyses de laboratoire et les services d'études ainsi que les revenus hors Québec ont également connus de fortes hausses, respectivement de 308 400 \$ et de 104 000 \$. Quant aux revenus associés aux programmes d'accréditation de laboratoires, ils sont en hausse de 58 900 \$.

L'annexe 2 présente les résultats détaillés relatifs aux revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services.

Figure 1 – Autofinancement

Évolution temporelle

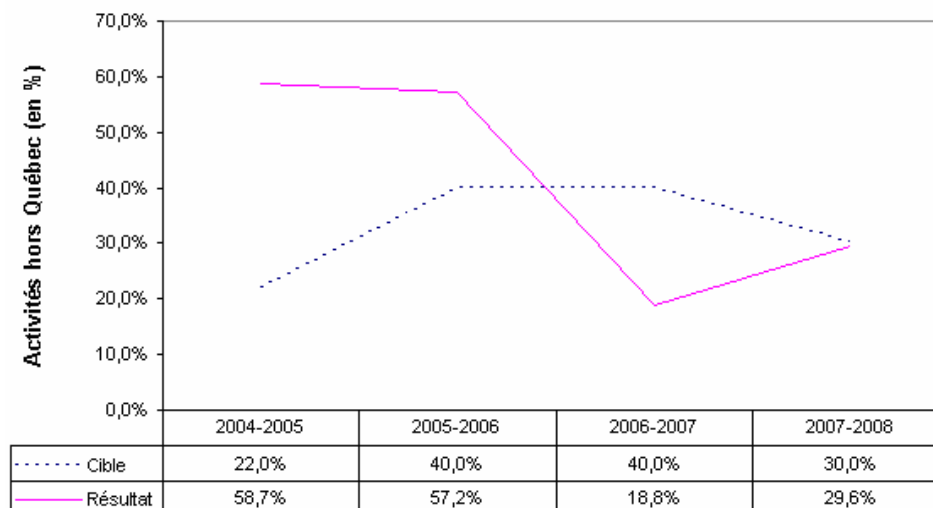
La figure 1 montre que le résultat relatif à l'autofinancement a toujours été supérieur à la cible fixée. En fait, au cours des quatre derniers exercices, le Centre d'expertise a accumulé près de 10,6 millions de dollars en revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services, diminuant d'autant la charge sur les finances publiques. Avec des revenus de 2 876 000 \$, le Centre d'expertise a réalisé sa meilleure prestation des quatre dernières années.

4.3.1.2 Activités hors Québec

Cible	Résultat
30,0 % des revenus (sur la base des revenus de 1999-2000)	29,6 %

Avec des revenus associés à la fourniture de biens et de prestation de services de 285 800 \$, les activités hors Québec représentent près de 9 % des revenus Centre d'expertise. Par rapport à 2006-2007, les revenus d'activités hors Québec ont fait un bond important de 57 %. Les revenus générés proviennent principalement des activités d'accréditation menées au Maroc, en Guinée et au Chili ainsi que de la vente de matériaux de référence hors Québec.

Figure 2 – Activités hors Québec



Évolution temporelle

Cet indicateur introduit en 2000-2001 permet de démontrer l'intérêt de la démarche entreprise en vue d'offrir des services à l'extérieur du Québec. Au cours des quatre derniers exercices, le Centre d'expertise a généré plus de 1 600 000 \$ en revenus hors Québec.

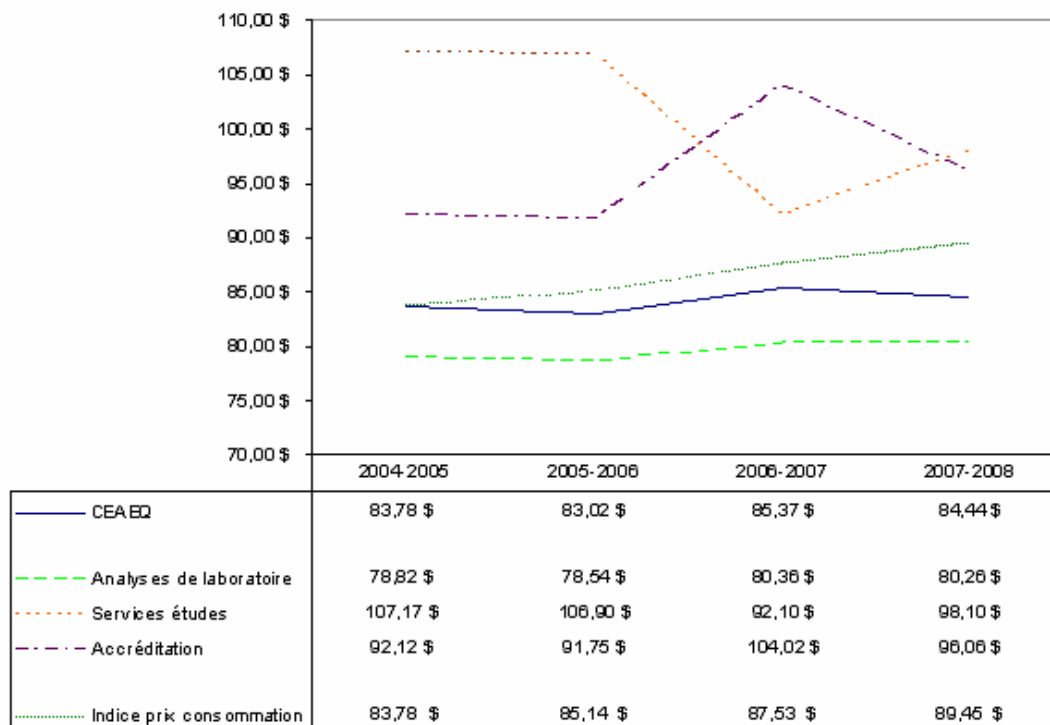
4.3.1.3 Coût de revient horaire

Suivi	Résultat (\$/h)
Global	84,44
✓ Analyse de laboratoire	80,26
✓ Services d'études	98,10
✓ Accréditation	96,06

Au cours de l'exercice, le Centre d'expertise a suivi l'évolution de son coût de revient horaire. Il faut rappeler que plus de 80 % des charges sont des paramètres conventionnés (rémunération, avantages sociaux, loyers, etc.).

Le coût de revient horaire global du Centre d'expertise a légèrement fléchi, passant de 85,37 \$ en 2006-2007 à 84,44 \$ en 2007-2008. Plus précisément, le coût de revient pour les analyses de laboratoire est demeuré sensiblement le même que l'an dernier en passant de 80,36 \$ à 80,26 \$ l'heure, celui des services d'études de 92,10 \$ à 98,10 \$ et celui de l'accréditation de 104,02 \$ à 96,06 \$. La hausse de 14 % du nombre d'heures de prestation de services explique la diminution du coût de revient de l'accréditation. Finalement, la hausse du coût de revient pour les services d'études peut s'expliquer par la diminution de 18 % du nombre d'heures de prestation de services.

Figure 3 – Coût de revient des produits et services



Évolution temporelle

La figure 3 montre que le coût de revient horaire global du Centre d'expertise s'est maintenu pratiquement au même niveau au cours des quatre dernières années.

Le tableau met également en relief l'augmentation des coûts en fonction de l'indice des prix à la consommation. Ainsi, en tenant compte uniquement de la courbe de l'indice des prix à la consommation, le coût de revient horaire global de 83,78 \$ (2004-2005) serait de 89,45 \$ en dollars de 2007-2008.

4.3.2 Indicateurs d'ordre technique et scientifique

4.3.2.1 Activités de développement

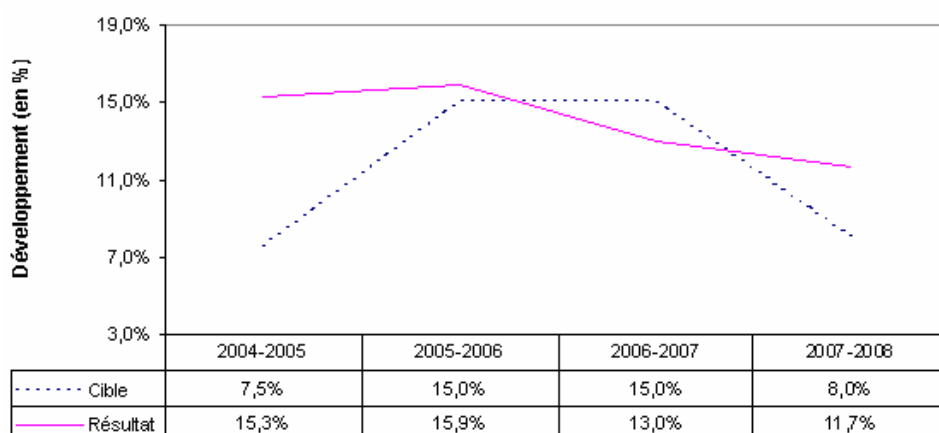
Cible	Résultat
8 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et des services	11,7 %

Le Centre d'expertise a consacré 15 343 heures au développement technique et scientifique alors que la cible était de 10 462 heures. Au début de l'exercice 2007-2008, la cible a été réduite de 15 % à 8 % à la suite de l'anticipation d'une hausse de la charge de travail liée au

dossier des cyanobactéries et à l'implantation du système informatisé de gestion des activités de laboratoire. Malgré la charge additionnelle anticipée liée à ces activités, le Centre d'expertise a réussi à dépasser de 46 % la cible fixée.

La nature des activités de développement est présentée à la section 4.2.4 du présent rapport annuel.

Figure 4 – Activités de développement



Évolution temporelle

La figure 4 montre que la cible fixée pour les activités de développement a régulièrement été dépassée et que le Centre d'expertise a consacré une moyenne de près de 14 % de ses heures productives en développement.

4.3.2.2 Rayonnement scientifique

Cible	Résultat
(Indicateur en cours de validation)	57,8

La validation de cet indicateur s'est poursuivie pour une dernière année. En 2007-2008, l'équipe du Centre d'expertise a réalisé 90 activités de rayonnement constituées de 8 publications (dont 2 présentées devant jury), de 49 présentations, de 23 cours sur mesure, de 5 stages et de 5 codirections de thèse. L'indice pour l'exercice atteint ainsi 57,8, comparativement à 39,0 en 2006-2007. Le résultat de l'indice est obtenu en cumulant les cotes octroyées à chacun des groupes d'activités.

4.3.2.3 Formation et perfectionnement

Cible	Résultat
1,5 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et des services	4,4 %

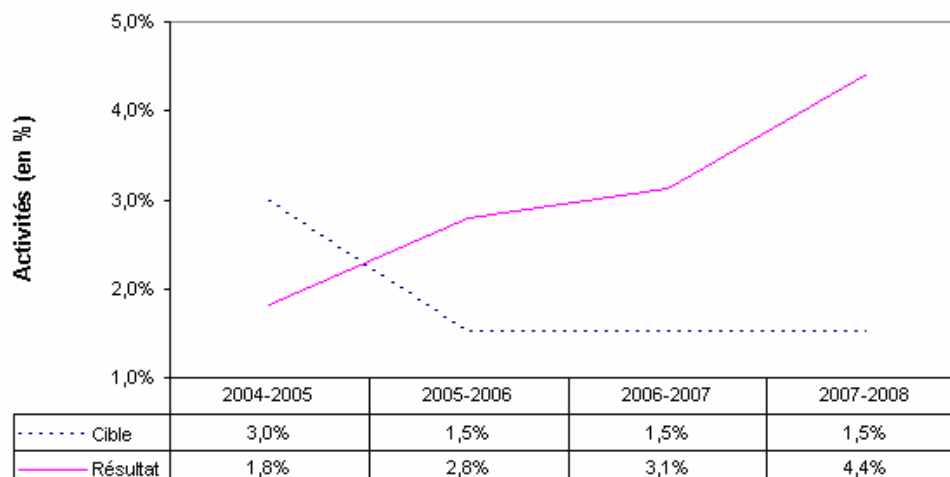
La cible a été dépassée en 2007-2008 et un total de 5 170 heures a été consacré à l'acquisition et au maintien de connaissances. Cela représente 4,4 % des heures de travail directement associées à la livraison des produits et des services.

Au total, 150 activités de formation ont été répertoriées, comparativement à 113 au cours de 2006-2007. Cette formation se répartit de la façon suivante : 24 % a été consacré à l'administration (santé et sécurité au travail, gestion de personnel, etc.), 7 % au secteur de l'informatique et 69 % à l'apprentissage à caractère technique et scientifique.

Cible	Résultat
1,0 % de la masse salariale de l'organisation investi en formation	4,1 %

Par ailleurs, la part d'investissement consacré à la formation et au perfectionnement pour s'assurer du respect des engagements liés à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre représente 4,1 % de la masse salariale de l'organisation, comparativement à 3,1 % en 2006-2007.

Figure 5 – Formation et perfectionnement

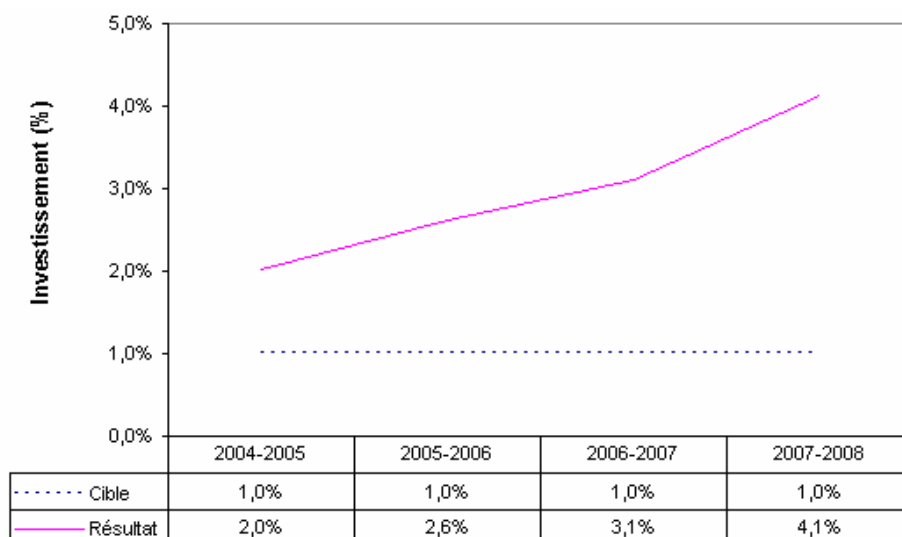


Évolution temporelle

Depuis sa création, le Centre d'expertise a mis en place les moyens pour répondre aux besoins de formation et de perfectionnement des équipes. Soumis à des contraintes et devant répondre

à plusieurs défis, il a, en 2005-2006, établi cette cible à 1,5 %. Le Centre d'expertise a alloué en moyenne, au cours des quatre dernières années, près de 3 400 heures annuellement à la formation et au perfectionnement de son personnel, ce qui représente plus de 3 % des heures de production.

Figure 6 – Investissement en formation et en perfectionnement



Évolution temporelle

La figure 6 présente les investissements en formation et en perfectionnement. Cet indicateur montre que la cible prévue de 1 % de la masse salariale est largement dépassée chaque année.

4.3.3 Indicateurs de qualité

4.3.3.1 Satisfaction de la clientèle

Cible	Résultat
Cote de 8,0 sur 10	S. O.

Aucun sondage de la satisfaction de la clientèle n'a été effectué au cours de l'exercice 2007-2008.

À la suite du dernier sondage en 2006-2007, le Centre d'expertise a poursuivi la révision des méthodes d'analyse pour non seulement améliorer les délais de réponse à la clientèle, mais également améliorer les outils mis à la disposition des laboratoires privés.

Évolution temporelle

Le graphique suivant démontre qu'à l'intérieur des sondages menés auprès de la clientèle, la cote obtenue s'est maintenue de façon constante au-dessus de 8,0 sur 10, ce qui est élevé. Elle est même, de façon générale, en hausse depuis le premier sondage.

De plus, il est possible de constater que la satisfaction générale de la clientèle (figure 8) est en hausse régulière depuis 1998-1999. Ces deux données constituent une démonstration probante des efforts investis par l'équipe du Centre d'expertise en vue d'offrir une prestation de services adaptée et répondant aux besoins de la clientèle.

Figure 7 – Satisfaction de la clientèle (cote)

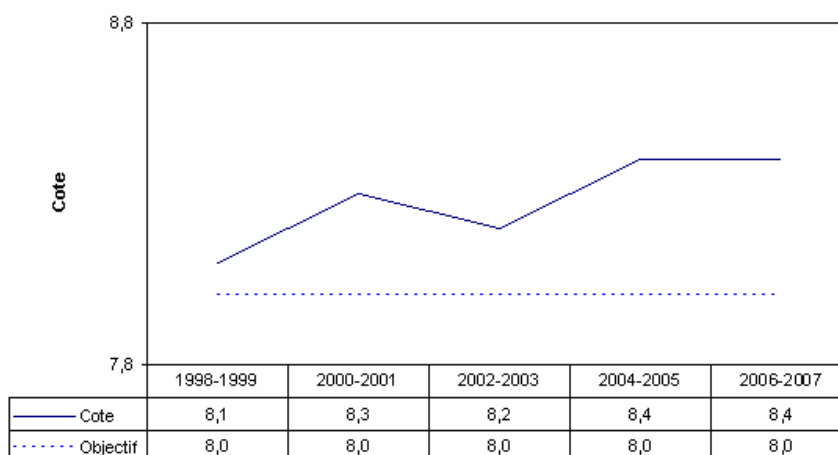
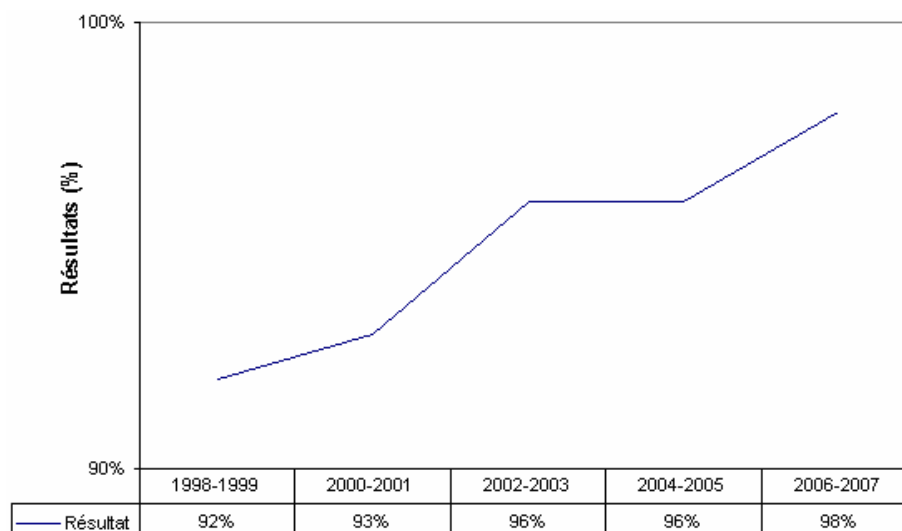


Figure 8 – Satisfaction de la clientèle (taux)



4.3.3.2 Système qualité

Cible	Résultat
Maintien des homologations : ➤ Laboratoires d'analyse de Québec et de Laval (ISO/CEI 17025:2005) ➤ Fournisseur d'essais d'aptitude (Guide ISO/CEI 43:1996 et ILAC-G13:2000)	Accréditations maintenues

Au cours du dernier exercice, le Centre d'expertise a maintenu les activités de suivi de l'assurance de la qualité requises à son système. En janvier et en février 2007, le Bureau de normalisation du Québec a procédé aux audits, au nom du Conseil canadien des normes, des laboratoires d'analyse du Centre d'expertise et de la Direction de l'accréditation et des relations externes (fournisseur d'essais d'aptitude). En début d'exercice 2007-2008, le Centre d'expertise a vu ses trois accréditations confirmées et maintenues.

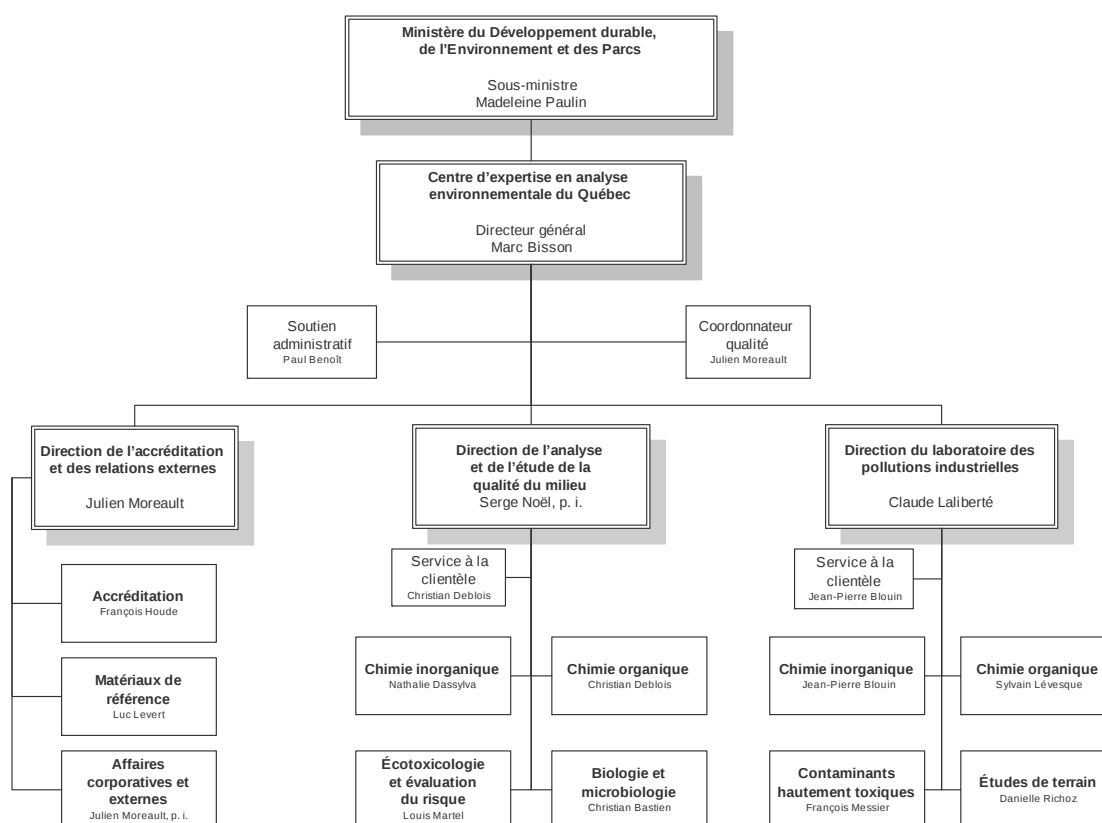
Une démarche d'extension de la portée d'accréditation du laboratoire de la Direction du laboratoire des polluants industriels a débuté en août 2007 visant à lui permettre d'effectuer des analyses de l'air par contenant sous vide.

Le Conseil canadien des normes a approuvé la conformité des laboratoires pour leurs transitions à la nouvelle édition de la norme ISO/CEI 17025:2005.

Annexes

Annexe 1

Organigramme du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec



Annexe 2

Information financière

1 FONCTIONNEMENT

PRODUITS	2007-2008 Réal k\$	2006-2007 Réal k\$	Écart Réal k\$
Crédits de dépenses liés au portefeuille du Ministère	3 978,4	4 149,4	(171,0)
Autres contributions du gouvernement sans transfert de crédits (note 1)	4 108,5	3 850,6	257,9
Revenus nets associés à la fourniture de biens et à la prestation de services (note 2)	2 876,0	1 966,9	909,1
Contribution du Fonds vert (note 3)	456,8	332,4	124,4
TOTAL	11 419,7	10 299,3	1 120,4

CHARGES	2007-2008 Réal k\$	2006-2007 Réal k\$	Écart Réal k\$
Traitement et avantages sociaux	6 180,5	6 133,6	46,9
Loyer	2 098,1	1 947,8	150,3
Services reçus du Ministère	684,0	628,6	55,4
Amortissement des immobilisations	788,5	568,9	219,6
Contrats de services et honoraires professionnels	421,1	279,8	141,3
Transport, communications et messageries	180,6	191,8	(11,2)
Fournitures, approvisionnement et autres	751,6	695,8	55,8
Total des charges	11 104,4	10 446,3	658,1
Excédent (Déficit) (note 4)	315,3	(147,0)	462,3
TOTAL	11 419,7	10 299,3	1 120,4

Note 1 : Comprend les avantages sociaux, le loyer, les services reçus du Ministère et l'amortissement des immobilisations.

Note 2 : Se référer au tableau sur les revenus liés à la fourniture de biens et à la prestation de services.

Note 3 : En vertu du programme de perception et de redistribution de la redevance à l'élimination des matières résiduelles, le Fonds vert assume, pour le Centre d'expertise, certaines dépenses associées à la gestion des matières résiduelles.

Note 4 : L'excédent ou le déficit annuel est assumé à même le compte à fin déterminée.

2 REVENUS LIÉS À LA FOURNITURE DE BIENS ET À LA PRESTATION DE SERVICES

	2007-2008 Réal k\$	2006-2007 Réal k\$	Écart Réal k\$
Analyse de laboratoire et services d'études	1 518,1	1 209,7	308,4
Vente de matériaux de référence	166,3	194,5	(28,2)
Revenus hors Québec	285,8	181,8	104,0
Autres revenus	83,1	78,9	4,2
Projets spéciaux par transfert de crédits	587,2	125,4	461,8
Total partiel	2 640,5	1 790,3	850,2
Accréditation des laboratoires	585,5	526,6	58,9
Prévision du crédit au net (<i>note 1</i>)	(350,0)	(350,0)	0,0
Total partiel	235,5	176,6	58,9
TOTAL	2 876,0	1 966,9	909,1

Note 1 : Les revenus perçus par le Centre d'expertise à l'égard de l'accréditation et de l'agrément sont versés au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, en vertu du mécanisme de crédit au net, l'excédent de la prévision de crédit au net donne droit à une hausse du crédit de ce programme d'un montant équivalant aux revenus qui excèdent la prévision.

INVESTISSEMENTS

PROVENANCE	2007-2008 Réel k\$	2006-2007 Réel k\$	Écart Réel k\$
Crédits d'investissement liés au portefeuille du Ministère	1 012,9	1 073,6	(60,7)
Autres investissements sans transfert de crédits	0,0	61,3	(61,3)
TOTAL	1 012,9	1 134,9	(122,0)

UTILISATION	2007-2008 Réel k\$	2006-2007 Réel k\$	Écart Réel k\$
Équipement de laboratoire	873,2	911,7	(38,5)
Matériel et équipement de bureau	0,0	0,0	0,0
Équipement informatique	95,9	33,7	62,2
Matériel roulant	0,0	46,8	(46,8)
Systèmes informatiques	23,5	142,7	(119,2)
Aménagements	20,3	0,0	20,3
TOTAL	1 012,9	1 134,9	(122,0)

3 EFFECTIFS UTILISÉS

PROVENANCE	2007-2008 Réal ETC	2006-2007 Réal ETC	Écart Réal ETC
Permanents	80,6	79,7	0,9
Occasionnels	20,0	16,9	3,1
TOTAL	100,6	96,6	4,0

UTILISATION	2007-2008 Réal ETC	2006-2007 Réal ETC	Écart Réal ETC
Secteur laboratoires	72,9	70,4	2,5
Secteur accréditations	19,3	18,7	0,6
Secteur soutien et gestion	8,4	7,5	0,9
TOTAL	100,6	96,6	4,0